



Intitulé du poste:	Consultants –Évaluation finale du projet PNUD-FEM, Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé et Lacs Tumba (Project Atlas ID.00078435; PIM # 4182)
Location:	République du Congo/République Démocratique du Congo
Domaine:	Biodiversité et Écosystème
Type de contract:	Contract Individuel
Niveau:	1 Consultant International (Chef d'équipe) 1 Consultant National
Langues:	Français- Anglais
Durée du Contrat :	25 jours de travail
Date prévue de début:	À la signature du contrat

## TERMES DE REFERENCE DE L'ÉVALUATION FINALE

### INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet "Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT)"

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

### TABLEAU DE RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT)			
ID de projet du FEM :	00061704		<i>à l'approbation (en millions USD)</i>	<i>à l'achèvement (en millions USD)</i>
ID de projet du PNUD :	00078435	Financement du FEM :	2 172 726	2 172 726

Pays :	République du Congo République Démocratique du Congo	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	150 000	0
Région :	Département de la Likouala (Lac Tété) Province de l'Equateur (Lac Tumba)	Gouvernements : République du Congo ; République Démocratique du Congo	1 000 000	0
Domaine focal :	Multi-focal	Autre :	1 940 000	0
Objectifs FA, (OP/SP) :	XXXX	Cofinancement total :	3 000 040	0
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	5 262 726	2 172 726
Autres partenaires participant au projet :	WWF RDC	Signature du DP (Date de début du projet) :		20/12/2012
	AARREC WCS	Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 31/03/2019	Réel : 31/03/2019

## OBJECTIF ET PORTÉE

Le projet a été conçu pour contribuer à protéger la biodiversité et les fonctions éco-systémiques du paysage des lacs Tété/Tumba via un réseau d'aires protégées gérées d'une manière efficace, adaptive et collaborative via des partenaires des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, ainsi que les communautés locales.

Le paysage Lac Tété Lac Tumba (LTLT) couvre une superficie de 126.440 km<sup>2</sup>, à cheval sur la République du Congo (RC, 54.001 km<sup>2</sup>) et la République Démocratique du Congo (RDC, 72.439 km<sup>2</sup>). Cette zone qui est formée d'un réseau complexe de lacs, d'étangs et d'autres cours d'eau permanent et saisonnier est la plus grande forêt marécageuse au monde. De plus, elle est la deuxième zone humide d'importance au monde et la plus grande masse d'eau douce d'Afrique. La combinaison de tous ces facteurs confère au paysage LTLT un rôle vital dans le climat du bassin du Congo. De plus, elle fait du paysage LTLT un sanctuaire abritant une grande diversité de plantes, de macro invertébrée, de poissons, d'oiseaux de reptiles et de mammifères terrestres et aquatiques. La présence des grands singes d'Afrique dont plusieurs espèces sont menacées (notamment les gorilles, chimpanzés et bonobos) en plus d'autres espèces tant animales que végétales confère un caractère particulier au paysage LTLT en termes de diversité biologique. Il en est de même de la diversité humaine et culturelle. En effet on compte, pas moins de 24 groupes ethniques dans le paysage LTLT, dont des peuples autochtones. Pour préserver cette riche biodiversité transfrontalière, les deux pays ont opté pour la création d'un réseau d'aires protégées, notamment la Réserve Communautaire du Lac Tété (en République du Congo), la Réserve Scientifique de Mabali (RSM), la Réserve du lac Tumba-Lediima (RTL), et la Réserve Naturelle du Triangle de Ngiri (RNTN) en République Démocratique du Congo.

Sur le plan institutionnel en République du Congo, la responsabilité institutionnelle de la création et de la gestion des aires protégées incombe à l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées (ACFAP) qui relève du Ministère de l'Économie Forestière du Développement durable et de l'Environnement. En RDC, la création et la gestion des aires protégées en RDC incombent à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), sous la supervision technique du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Enfin, la Réserve scientifique de

Mabali en RDC est gérée comme étant un Centre de recherche en écologie et foresterie (CREF), sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique.

Conscients de l'importance des zones humides du paysage LTLT, les gouvernements de la RC et de la RDC, en collaboration avec le secrétariat du Ramsar, ont créé trois sites Ramsar dans cette zone. La première a été la Réserve communautaire du lac Télé (RCLT), créée en 1998, suivie par les « Grands Affluents », créée en 2007 et qui couvre la plus grande partie du paysage LTLT en RC. Les Grands Affluents ont une superficie de 5.908.074 ha autour du RCLT. Enfin, le site Ngiri-Tumba-Mai-Ndombe, qui englobe une grande partie du paysage LTLT en RDC a été créé en 2008. Ce site, qui couvre 6.569.624 ha, est le plus grand site Ramsar du monde.

En ce qui concerne le cadre législatif, les deux gouvernements participent au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et ont signé le traité COMIFAC par lequel ils s'engagent à coordonner des actions et des initiatives sous-régionales de protection et de gestion durable des forêts du bassin du Congo. Le gouvernement de la RC a ratifié le traité, mais celui de la RDC ne l'a pas encore fait.

Les principales sources de menace pour la biodiversité, les écosystèmes et les processus écologiques du paysage LTLT sont :

- Exploitation non durable des ressources naturelles pour les marchés extérieurs : commerce de viande de brousse et de poissons
- Exploitation non durable des ressources naturelles pour les marchés extérieurs : exploitation forestière.
- Exploitation minière et pétrolière.
- Feux de brousse
- Envasement
- Conversion à l'agriculture industrielle

La solution à long terme qui est proposée pour protéger la biodiversité et les fonctions de services d'écosystème du paysage lac Télé-lac Tumba est un réseau d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative via des partenariats englobant des acteurs:

Le but du projet relatif au paysage lac Télé-lac Tumba est un réseau élargi d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative via des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les communautés locales. Les aires protégées permettront l'exploitation durable des ressources naturelles tout en protégeant la biodiversité et en optimisant les fonctions de services écologiques, particulièrement les fonctions de puits et de stockage de carbone, ainsi que le stockage de l'eau et le contrôle de débit. Pour atteindre ce but, ce projet d'une durée de quatre ans (2016-2019) devra obtenir les résultats suivants :

**Résultat 1 :** Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en oeuvre.

**Résultat 2 :** Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone

**Résultat 3 :** Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées.

Les principales parties prenantes, ainsi que leurs rôles et responsabilités, sont résumés dans le tableau ci-dessous:

ACTEURS PRINCIPAUX	RÔLES ET RESPONSABILITÉS
MEF/DFAP (RC)	Le MEF/DFAP est responsable de la gestion des aires protégées au Congo et est représenté sur le site LTCR par trois agents, notamment le conservateur.
MEDD/ICCN (RDC)	L'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), sous tutelle du MEDD (Ministère de l'Environnement et Développement Durable), est chargé de la gestion des aires protégées en RDC. Il a nommé un conservateur et un conservateur adjoint pour le paysage LTMR.
Ministère de la Recherche scientifique/CREF	Le ministère de la Recherche scientifique, est responsable de la gestion de la Réserve scientifique de Mabalï via le CREF. Bien qu'en grande partie la réhabilitation et la gestion de cette réserve et de la station de recherche n'entrent pas dans le cadre de ce projet, le WWF prévoit d'encourager les activités de recherche dans cette réserve.
WCS (RC)	WCS est le principal conseiller technique du MDDEF pour la RCLT depuis 2000.
WWF (RDC)	WWF est le principal conseiller technique du côté lac Tumba du paysage depuis 2003.
Communautés locales	Les villages du paysage LTLT jouent le rôle principal si le modèle de protection communautaire s'avère efficace dans cette région.
ONG nationales	Les ONG nationales concernées, telles que CFC ou ACNL sur le lac Télé et Mbou-Mon-Tour sur le lac Tumba travaillent avec les ONG internationales de protection depuis plusieurs années dans plusieurs domaines (sensibilisation, projets de développement, enquêtes, etc.) et continueront de collaborer à ce projet.
Directions régionales	En RC, le MEF est représenté par le bureau de la Direction Départementale à Impfondo. Le maximum sera fait pour les intégrer dans ce projet et améliorer leurs capacités à remplir leurs missions de gestion/coordination. En RDC, le MEDD a une représentation à Mbandaka.
Autorités régionales	Les autorités régionales participent à la planification afin d'aligner leurs plans de développement régionaux sur ceux du paysage et des aires protégées décrits dans le présent document.
ONG AARREC	AARREC est l'ONG qui assure la mise en oeuvre des activités du côté RCLT depuis 2017.
PNUD (RDC et RC)	Les rôles et responsabilités du PNUD seront les suivants : Garantir une mise en œuvre professionnelle et ponctuelle des activités, ainsi que la diffusion des rapports et la réalisation des autres résultats escomptés dans le document du projet ; Coordiner et superviser des activités du projet ; Appuyer et encadrer les parties prenantes pour l'organisation, la coordination et, si nécessaire, l'hébergement de toutes les réunions du projet ; Recruter le personnel qualifié pour l'équipe du projet ; Mettre en place un réseau efficace entre les parties prenantes du projet, les organisations internationales spécialisées et la communauté des donateurs.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

## APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales<sup>1</sup> pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. Les évaluateurs doivent articuler les efforts d'évaluation autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (Annexe C). Les évaluateurs doivent modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. Les évaluateurs doivent adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. Les évaluateurs devraient effectuer une mission sur le terrain à Brazzaville (RC), Kinshasa (RDC). Ils pourront se rendre sur les sites suivants du projet : la Réserve Communautaire du Lac Télé (en République du Congo), la Réserve Scientifique de Mabali (RSM), la Réserve du lac Tumba-Lediima (RTL), et la Réserve Naturelle du Triangle de Ngiri (RNTN) en République Démocratique du Congo. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants : Points focaux nationaux RC et RDC du projet LTLT, Ministère de l'Economie Forestière (RC), Ministère Environnement et Développement Durable (MEDD), WWF-RDC, AARREC, WCS (RC), ICCN (RDC) et les bénéficiaires.

Les évaluateurs passeront en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que les évaluateurs jugent utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira aux les évaluateurs aux fins d'examen est jointe à l'Annexe B des présents termes de référence.

## CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de pertinence, efficacité, efficience et durabilité. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'annexe D.

Notes d'évaluation :			
1. Suivi et évaluation	Notation	2. Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement, à la page 163

Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficiency		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

## FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

## INTÉGRATION

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la

gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

## IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact.<sup>2</sup>

## CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

## MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD en République du Congo. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

## CALENDRIER D'ÉVALUATION

L'évaluation durera au total 25 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date de achèvement
Préparation	02 jours	08/05/2019
Mission d'évaluation	14 jours	09/05-22/05/2019
Projet de rapport d'évaluation	07 jours	23/05-29/05/2019
Rapport final	02 jours	30/05-31/05/2019

<sup>2</sup> Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

## PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	Les évaluateurs apportent des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	Les évaluateurs envoient le rapport initial au BP du PNUD Congo
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation (visite de terrain et entretiens)	Présentation à l'équipe de direction du projet et au Management du Bureau de pays du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP du PNUD aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

\*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, les évaluateurs sont également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

## COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe d'évaluation sera composée d'un évaluateur international, chef d'équipe et en charge de finaliser le rapport et un évaluateur national. Les consultants doivent disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications ci-dessous.

Compétences et qualifications requises pour l'évaluateur international, chef d'équipe :

- une expérience dans l'évaluation des projets similaires avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats (10%) ;
- des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés (10%) ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ (10%) ;
- Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée à la biodiversité (10%);



- Expérience dans la collaboration avec le FEM ou les évaluations du FEM ou du PNUD (10%) ;
- Expérience professionnelle en Afrique Centrale et dans la région du Bassin du Congo (10%) ;
- Expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans des secteurs techniques pertinents (ex biodiversité, conservation, foresterie, suivi-évaluation, etc. (10%) ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre et la gestion de la biodiversité ; expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre (5%) ;
- Excellente aptitude à la communication et compétences avérées en matière d'analyse (5%) ;
- Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies serait un atout (10%) ;
- Diplôme de Maîtrise en développement international, sciences de l'environnement, ou autres secteurs étroitement liés (10%).

**Compétences et qualifications requises pour l'évaluateur national :**

- Diplôme de Maîtrise en développement international, sciences de l'environnement, ou autres secteurs étroitement liés (20%) ;
- Expérience dans la conservation et la gestion de la biodiversité. La connaissance familiarité en gestion des ressources forestières sera un atout (15%) ;
- Compétences avérées en Suivi-Évaluation et en méthodologie d'évaluation (20%) ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans l'implémentation, la gestion et l'évaluation de projets financés par des partenaires au développement en République du Congo (15%) ;
- Être familier et avoir une expérience de l'évaluation des projets FEM/PNUD, particulièrement dans des projets relatifs à la biodiversité/environnement sera considéré comme un atout (10%) ;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit et maîtrise de langue locale dans le département de la Likouala en république du Congo et dans la province de l'équateur en RDC (20%).

**CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR**

---

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »

**MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

---

%	étape
10 %	À la signature du contrat
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du 1ER projet de rapport d'évaluation finale
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif

**PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Les candidats sont invités à postuler en ligne (<http://jobs.undp.org>, etc.) au plus tard le 22/03/2019. Les consultants individuels sont invités à envoyer leur candidature, ainsi que leur curriculum vitae pour ces postes. La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en français ainsi que l'adresse électronique et le numéro de

téléphone du candidat. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une offre indiquant le coût total de la mission (y compris les frais quotidiens, les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

## ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Stratégie du projet	Indicateurs d'atteinte (vestibules)	Situation de référence (2019)	Cible (2015)	Sources de vérification	Pré-supposés
<p><b>Objectif :</b> Le but du projet relatif au paysage lac Télé-lac Tumba est un réseau élargi d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative via des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les communautés locales. Les aires protégées permettront l'exploitation durable des ressources naturelles tout en en optimisant les fonctions de services écologiques, particulièrement les fonctions de puits et de stockage de carbone, ainsi que le stockage de</p>	<p>Couverture des aires protégées dans le paysage lac Télé-lac Tumba.</p>	<p>1 188 700 ha. (9,3 % du paysage)</p>	<p>± 2 100 000 ha. (16,7 % du paysage)</p>	<p>Décrets officiels portant création des aires protégées.</p>	<p>Les gouvernements des deux pays conviennent d'étendre le système d'aires protégées existant dans le paysage. Solution à l'exploitation des terres potentiellement incompatible entre les aires protégées et les concessions d'exploitation forestière.</p>
	<p>Les populations de grands primates (gorilles du côté lac Télé du paysage et bonobos aux alentours du lac Tumba)</p>	<p>Primates, densité, intervalle de confiance 95 % Lac Tumba, actuellement : 0,67-0,94/km<sup>2</sup> lac Télé, 4,37-12,63/km<sup>2</sup></p>	<p>Les populations de grands primates restent stables dans le paysage. Primates, densité, intervalle de confiance 95 %</p>	<p>Données d'études et rapports</p>	<p>Aucune mortalité naturelle catastrophique (Ebola, etc.)</p>

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2013)	Sources de vérification	Pré-supposés
l'eau et le contrôle de débit.	Taux de déforestation dans les zones forestières	Le taux de déforestation annuel de base est de 0,1 % des zones boisées (c.-à-d. 0,1 % de 100 000 km <sup>2</sup> par an = 100 km <sup>2</sup> par an)	Pas d'augmentation du taux de déforestation initial (inférieur ou égal à 0,1 % par an)	Rapports de suivi issus de l'analyse des images Landsat	Les données de référence sont correctes (liées à l'incertitude sur les rythmes d'exploitation forestière en RDC au cours des dix dernières années et la façon dont la fin du moratoire affectera les rythmes d'exploitation forestière)  La demande mondiale de bois reste faible

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2013)	Sources de vérification	Présupposés
<p><b>Résultat 1 :</b> Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en oeuvre.</p>	<p>Aires protégées légalement établies (avec % du paysage/paysage global)</p> <p>Protocole sur la coopération transfrontalière pour la conservation du paysage LTLT</p>	<p>1 188 700 ha. (9,3 % du paysage)</p> <p>Un projet de protocole existe</p>	<p>± 2 100 000 ha. (16,7 % du paysage)</p> <p>Protocole transfrontalier signé et appliqué</p>	<p>Décrets officiels portant création des aires protégées</p> <p>Signature du protocole par les deux pays pour faciliter les efforts de conservation transfrontaliers</p>	<p>Les gouvernements des deux pays conviennent d'étendre le système d'aires protégées existant dans le paysage et de collaborer pour sa gestion.</p> <p>Aucun retard dans l'adoption des politiques, des stratégies, de la réglementation et/ou de la législation.</p>
	<p>Stratégie de gestion transfrontalière de l'écosystème LTLT</p> <p>Inclusion dans la liste Ramsar</p>	<p>Documents de planification du paysage CARPE disponibles</p> <p>3 sites Ramsar contigus</p>	<p>Stratégie harmonisée publiée s'appuyant sur les résultats du CARPE</p> <p>Sites Ramsar associés pour former un site transfrontalier unique, unifié</p>	<p>Publication et mise en oeuvre de la stratégie convenue</p> <p>Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale (<a href="http://www.ramsar.org">www.ramsar.org</a>)</p>	

Stratégie du projet	Indicateurs objectifs vérifiables	Situation de référence (2009)	Chie (2013)	Sources de vérification	Préoccupations
<p>Législation/décrets sur la cogestion faisant référence au protocole et à la stratégie (ci-dessus)</p>	<p>La législation existe pour la gestion des ressources naturelles et fait vaguement allusion aux rôles de la communauté</p>	<p>Décrets d'application rédigés et soumis aux gouvernements permettant la délégation et/ou la sous-traitance de la gestion des ressources naturelles et des aires protégées à des entités non gouvernementales notamment les communautés locales (comme indiqué dans le protocole et la stratégie)</p>	<p>Décrets</p>	<p>Application de l'analyse METT sur la base du volet suivi et évaluation du projet</p>	<p>Les gouvernements et les communautés locales peuvent collaborer de manière effective pour la gestion efficace des ressources naturelles et des aires protégées</p>
<p><b>Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces pesant sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone.</b></p>	<p>Efficacité de la gestion des AP sur les sites du projet (fiche METT)</p>	<p>Réserve communautaire du Lac Télé = 62 % Réserve des Lac Tumba-Ledlima = 30 % Non évaluée : Extension de Batanga Extension de Bailliy Réserve de biosphère de Ngiri</p>	<p>Réserve communautaire du Lac Télé = 74 % Réserve des Lac Tumba-Ledlima = 42 % Cibles établies sur déclaration : Extension de Batanga Extension de Bailliy Réserve de biosphère de Ngiri</p>		<p>Une analyse approfondie du potentiel du projet de carbone identifie un</p>

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2003)	Cible (2023)	Sources de vérification	Présumées
Plans et accords de gestion des aires protégées	Autre programme de subsistance, comprenant l'exploitation durable des ressources naturelles pour des cibles compatibles avec la conservation	Il existe des projets de plans de gestion pour certaines zones situées dans le paysage	Plans de gestion finalisés, validés, mis en oeuvre et suivis efficacement pour la Réserve communautaire du lac Tété (comprenant les extensions Bailly et Batanga), la Réserve des lacs Tumba-Ledlima, la Réserve de biosphère Ngiri et les lacs Tumba et Mai-Ndombe	Plans de gestion	site viable pour le projet
Un seul projet carbone pilote, reposant sur les	Autre programme de subsistance, comprenant l'exploitation durable des ressources naturelles pour des cibles compatibles avec la conservation	Pas d'objectifs pour les moyens de subsistance et pas de programme	25 % des personnes dans et autour des aires protégées et des deux lacs participant aux programmes d'exploitation durable des ressources naturelles et commençant à bénéficier d'autres moyens de subsistance pilotes (mesurés par les progrès de la réalisation des objectifs compatibles avec la conservation)	Volet Suivi et évaluation des objectifs de moyens de subsistance	
	Un seul projet carbone pilote, reposant sur les	Pas de projet de carbone	Etude de faisabilité, conception et profil achevés	Documents de projet	

Stratégie ou projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (CANS)	Cible (2013)	Sources de vérification	Préoccupations
<p>Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées.</p>	<p>fonctions de puits et de stockage de carbone, lancé</p>				
	<p>Fiche d'évaluation des capacités communautaires (adaptée)</p>	<p>Capacités communautaire non évaluées pour le moment (à évaluer d'ici la fin de la première année)</p>	<p>Cibles pour 2014 définies année 1 après l'évaluation</p>	<p>Fiches d'évaluation des capacités</p>	<p>Les pouvoirs publics désignent un personnel suffisamment compétent pouvant bénéficier des efforts de renforcement des capacités et lui octroie des avantages suffisamment intéressants pour le fidéliser</p>
	<p>Fiche d'évaluation des capacités (RDC)</p> <p>Elaboration de politique</p> <p>Systémique</p> <p>Institutionnelle</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Systémique</p> <p>Institutionnelle</p> <p>Individuelle</p>	<p>Elaboration de politique</p> <p>4/6 soit (67 %)</p> <p>2/3 soit (67 %)</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>4/9 (44 %)</p> <p>9/27 (33 %)</p> <p>4/12 (33 %)</p>	<p>Elaboration de politique</p> <p>5/6</p> <p>3/3</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>7/9</p> <p>18/27</p> <p>8/12</p>		



Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	CIIE (2013)	Sources de vérification	Présumés
Engagement et consensus	Systemique	1/6 (17%)	3/6		
	Institutionnel	3/6 (50%)	5/6		
	Individuel	1/3 (33%)	2/3		
	Mobilisation d'infos et de connaissances	Infos et connaissances	Infos et connaissances		
Systemique	1/3 (33%)	2/3			
	Institutionnelle	1/3 (33%)	2/3		
	Individuelle	1/3 (33%)	2/3		
	Suivi	Suivi	Suivi		
Systemique	1/6 (17%)	3/6			
	Institutionnel	2/6 (33%)	4/6		
	Individuel	0/3 (0%)	2/3		
Total					

Stratégie du projet	Indicateurs d'engagement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2013)	Sources de vérification	Pré-supposés
	Systémique	Total 11/30 (37%)	Total 20/30		
	Institutionnel	17/45 (38%)	32/45		
	Individuel	6/21 (29%)	14/21		
Fiche d'évaluation des capacités (RC)				Fiche d'évaluation des capacités	
Elaboration de politique	Systémique	3/6 (50%)	5/6	Elaboration de politique	
	Institutionnelle	1/3 (33%)	2/3		
	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre		
	Systémique	4/9 (44%)	8/9		
Institutionnelle		5/27 (18%)	10/27		
	Individuelle	4/12 (33%)	8/12		
Engagement et consensus					

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2013)	Sources de vérification	Pré-supposés
Mobilisation d'infos et de connaissances	Systémique	Engagement et consensus	Engagement et consensus		
	Institutionnel	1/6 (17%)	3/6		
	Individuel	3/6 (50%)	5/6		
		1/3 (33%)	2/3		
Infos et connaissances	Systémique	1/3 (33%)	2/3		
	Institutionnelle	1/3 (33%)	2/3		
	Individuelle	1/3 (33%)	2/3		
Suivi	Suivi	Suivi	Suivi		
	Systémique	1/6 (17%)	2/6		
	Institutionnel	0/6 (0%)	2/6		
	Individuel	0/3 (0%)	2/3		
Total					

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2012)	Sources de vérification	Pré-supposés
	Systémique	Total	Total		
	Institutionnel	10/30 (33 %)	20/30		
	Individuel	10/45 (22 %)	21/45		
		6/21 (29 %)	14/21		

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	CDIE (2013)	Sources de vérification	Présumés
	Viabilité financière améliorée pour les atres protégées et mesurée par la			Fiche d'évaluation de la viabilité financière	
	Fiche d'évaluation de la viabilité financière				
	<b>République du Congo</b>				
	Cadre juridique et réglementaire	11/78 (14,1%)	22/78 (28,2%)		
	Planification commerciale	4/61 (6,5%)	11/61 (18,0%)		
	Outils de génération de revenus	7/57 (12,3%)	14/57 (24,6%)		
	<b>TOTAL</b>	22/196 (11,2%)	47/196 (23,9%)		

Stratégie du projet	Indicateurs Objectivement Verifiables	Situation de référence (2019)	CIPE (2015)	Sources de vérification	Pré-supposés
République démocratique du Congo	Cadre juridique et réglementaire	10/78 (12,8 %)	23/78 (29,5 %)		
	Planification commerciale	3/61 (4,9 %)	10/61 (16,4 %)		
	Outils de génération de revenus	9/57 (15,8 %)	15/57 (26,3 %)		
	TOTAL	22/196 (11,2 %)	48/196 (24,5 %)		
<p><b>Résultat 1 :</b> Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Un protocole relatif au paysage LTLT sera mis en place une fois signé</li> <li>Le protocole sera appuyé par une stratégie transfrontalière approuvée à l'échelle internationale pour préserver le paysage des lacs LTLT qui s'appuiera sur les résultats existants du CARPE. Cette stratégie déterminera le réseau de sites à protéger à long terme, sur la base d'inventaires de référence pour</li> </ol>					

Stratégie du projet	Indicateurs subjectivement vérifiables	Situation de référence (2009)	Cible (2013)	Sources de vérification	Préoccupations
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Les parties s'entendent sur les objectifs de protection de chacun des sites.</li> <li>4. Les trois sites Ramsar combinés</li> <li>5. Révisions de la législation et/ou des réglementations, par exemple dans le domaine de : i) la gestion communautaire des réserves et ii) la participation des communautés à la gestion des aires protégées</li> </ol>	<p>chaque site (couvrant la biodiversité, le stockage du carbone, les données socio-économiques et culturelles). Ces sites couvriront des habitats représentatifs ayant une importance mondiale.</p>				
<p><b>Résultat 2 :</b> Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces pesant sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plans de gestion, incluant un plan d'affaires et un plan de financement, élaborés grâce à un processus axé sur les communautés</li> <li>2. Des plans de gestion en cours de mise en œuvre, incluant l'application par les collectivités des objectifs en matière de chasse, de surpêche, d'exploitation forestière, de récolte de PFNL et de feux d'origine humaine</li> <li>3. Des responsables des aires protégées et du personnel dotés des compétences nécessaires pour les fonctions de conservation (surveillance de l'exploitation durable, mise en œuvre, réglementation, rapports, études et suivi, gestion participative)</li> <li>4. Renforcement des capacités d'au moins 15 unités de gestion communautaire au sein du réseau des aires protégées du site LTLT</li> <li>5. Nouveaux systèmes de subsistance fonctionnels, reposant sur une utilisation durable des ressources naturelles, mis en œuvre</li> </ol>					
<p><b>Résultat 3 :</b> Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La capacité systémique est mise à niveau pour coordonner la planification et le fonctionnement des AP dans le paysage</li> <li>2. Système de suivi pour évaluer l'efficacité (en termes de préservation de la biodiversité et de stockage du carbone) des accords de gestion et des aires protégées sur le site LTLT.</li> <li>3. Amélioration de la capacité de planification d'activités et de la gestion des mécanismes de financement innovants pour les aires protégées sur le site LTLT</li> <li>4. Amélioration des capacités à contrer les menaces pesant sur la biodiversité grâce à la conception et la mise en œuvre de systèmes de quotas pour la pêche, la chasse, l'exploitation forestière et le reboisement</li> <li>5. Une stratégie de financement durable pour les aires protégées autour des lacs LTLT, reposant sur l'évaluation des besoins en financement des aires protégées et des flux de financement. La stratégie pourrait englober des mécanismes innovants de financement tels que (i) des projets de piégeage du carbone placés sur le marché volontaire, (ii) des filières de commercialisation pour une agriculture compatible avec la conservation. Par EOP, les recettes des régimes PES (en particulier le paiement de la fixation du carbone et des fonctions de stockage) contribuant aux coûts de gestion des AP sont mises en valeur et utilisées</li> <li>6. Des initiatives transfrontalières qui fonctionnent, pour le suivi et l'application de réglementations commerciales, la surveillance de la biodiversité et l'élaboration de mécanismes financiers.</li> </ol>					

## ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS

---

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet
4. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. Les Plans de travail
7. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
8. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail du projet
9. Rapport d'évaluation à mi-parcours
10. Rapports d'audit HACT/NIM
11. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours
12. Rapport de mission de contrôle des activités du projet
13. Tous les rapports de suivi par les partenaires élaborés dans le cadre du projet
14. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront également disponibles :

15. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
16. Documents programmatiques de pays du PNUD
17. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT) et autres réunions (par exemple, réunions du CBPEJ)
18. Carte indiquant le lieu du projet



## ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillée par l'ajout de questions par le bureau de pays et le conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
<b>Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?</b>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?</b>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?</b>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?</b>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?</b>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Handwritten mark at the top left corner.



Handwritten mark at the bottom right corner.

## ANNEXE D : ÉCHELLES DE NOTATIONS

<p><b>Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes</b></p> <p>6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes          5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures          4 Modérément satisfaisant (MS)          3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes          2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs          1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes</p>	<p><b>Notations de durabilité :</b></p> <p>4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité          3 Moyennement probable (MP) : risques modérés          2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants          1 Improbable (U) : risques graves</p>	<p><b>Notations de la pertinence</b></p> <p>2 Pertinent (P)          1 Pas pertinent (PP)</p> <p><b>Notations de l'impact :</b></p> <p>3 Satisfaisant (S)          2 Minimale (M)          1 Négligeable (N)</p>
<p><b>Notations supplémentaires le cas échéant :</b>          Sans objet (S.O.)          Évaluation impossible (E.I.)</p>		

## ANNEXE E : FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION

---

### Les évaluateurs:

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

**Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation<sup>3</sup>**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :** \_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.**

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup>[www.unevaluation.org/uneqcodeofconduct](http://www.unevaluation.org/uneqcodeofconduct)

## ANNEXE F : GRANDES LIGNES DU RAPPORT D'EVALUATION<sup>4</sup>

---

- i. Page d'introduction :
    - Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
    - N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
    - Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
    - Région et pays inclus dans le projet
    - Programme opérationnel/stratégique du FEM
    - Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
    - Membres de l'équipe d'évaluation
    - Remerciements
  - ii. Résumé
    - Tableau de résumé du projet
    - Description du projet (brève)
    - Tableau de notations d'évaluation
    - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
  - iii. Acronymes et abréviations  
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD<sup>5</sup>)
- 1 Introduction
    - Objectif de l'évaluation
    - Champ d'application et méthodologie
    - Structure du rapport d'évaluation
  - 2 Description et contexte de développement du projet
    - Démarrage et durée du projet
    - Problèmes que le projet visait à régler
    - Objectifs immédiats et de développement du projet
    - Indicateurs de base mis en place
    - Principales parties prenantes
    - Résultats escomptés
  - 3 Conclusions  
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (\*) doivent être notés<sup>6</sup>)
- 3.1 Conception/Formulation du projet
    - Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
    - Hypothèses et risques
    - Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
    - Participation prévue des parties prenantes
    - Approche de réplcation
    - Avantage comparatif du PNUD
    - Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
    - Modalités de gestion
  - 3.2 Mise en œuvre du projet
    - Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)

---

<sup>4</sup>Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

<sup>5</sup> Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

<sup>6</sup> Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet :
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles

**3.3 Résultats des projets**

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
- Pertinence(\*)
- Efficacité et efficacité (\*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (\*)
- Impact

**4 Conclusions, recommandations et enseignements**

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

**5 Annexes**

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

**ANNEXE G : FORMULAIRE D'AUTORISATION DU RAPPORT D'EVALUATION/ A SIGNER APRES ACCEPTATION DU RAPPORT FINAL D'EVALUATION**

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM


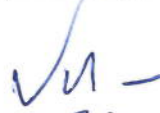
Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Autorisation de publication des TDR relatifs à l'évaluation finale du projet " catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalieres des lacs tele – tumba" (LT-LT)

Project ID : 00061704 ;

Output : 00078435

<p>Nom : Issang Jean-Félix </p> <p>Titre : Conseiller au Programme Environnement et Pauvreté/PNUD</p> <p>Date : 21/3/2019</p>	<p>Nom : Emma NGOUAN-ANOH</p> <p>Titre : Représentante Résidente Adjointe /PNUD</p> <p>Date :  21/03/2019-</p>
--	--